

Conditions générales

Quelle que soit la réservation des voyages inclus en ce programme, elle suppose l'acceptation totale de ces conditions générales, qui sont automatiquement intégrés au contrat définitif.

En raison de l'avance avec lequel le programme est édité, et de la limitation du contenu, les informations complémentaires et/ou des possibles modifications seront communiqués au client dans la documentation spécifique de chaque voyage ou programme.

Ces conditions générales sont régis par le Décret Royal Législatif 1/2007, du 16 novembre, par lequel est approuvé le Texte Codifié de la Loi Générale relative à la Défense des Consommateurs et usagers et autres lois complémentaires et des autres dispositions en vigueur.

La relation contractuelle entre l'agence qui organise le voyage et le client est régie par ces conditions générales, par les clauses spécifiques convenues dans le contact du forfait et par la fiche technique du voyage qui examine plus en détail son contenu définitif.

ORGANISATION:

L'organisation technique des voyages inclus dans ce programme a été réalisée par Viajes EntreTierras, S.L. C.I.F : B-73760415, avec siège statuaire Calle Torre de Romo, 86, escalera 1 4ºE Code Postal 30.011 Murcia (Murcia) - Espagne et avec licence C.I.MU.249.m

RÉSERVATION ET GESTION:

Au moment d'accepter la réservation, le client devra payer un dépôt de 25% du prix total. Une fois la réservation confirmée, le dépôt sera imputé au prix final du voyage. Si l'agence ne peut pas offrir le voyage sollicité, le dépôt sera retourné au client.

MOYEN DE PAIEMENT:

20 jours avant commencer le voyage, le client devra payer la quantité qui manque pour assurer la intégralité du paiement de la réservation. Si le paiement n'est pas fait en ce terme, l'agence entend que le client renonce à la réalisation du voyage sans avoir droit à un remboursement du dépôt réalisé.

PRIX:

Les prix reposent sur les tarifs du transport, hébergement, taxes, et taux. Toute variation du prix de chaque élément peut faire réviser le prix final du voyage. Ces variations seront notifiées au client qui, en cas de modification important, peut renoncer au voyage sans aucune pénalisation ou accepter les conditions du contrat. Le prix ne seront jamais revois à la hausse dans les vingt jours antérieurs au voyage. Le prix du forfait ne comprend pas les taxes, les

visas, les certificats de vaccination, les couts supplémentaires, et en général aucun service non spécifié comme « y compris ».

MODIFICATION DE LA RÉSERVATION:

Viajes EntreTierras, S.L. se réserve le droit de pénaliser au client avec la quantité de 20,00€ par personne pour des modifications.

SERVICES Y COMPRIS:

Les services y compris sont ceux spécifiés dans le programme-offre fourni au client.

ANNULATIONS DU CONSOMMATEUR:

À tout moment le client et usager peut renoncer aux services demandés avec droit de remboursement des quantités payées mais avec l'indemnisation à la agence selon les montants, sauf dans les cas de force majeure.

- Frais de gestion et annulation, et la pénalisation du 5% du montant total du voyage, si l'annulation est intervenue entre quinze et dix jour avant la date du voyage ; si l'annulation est intervenue entre neuf et trois jours avant la date du voyage, la pénalisation sera du 15%, et si l'annulation est intervenue 48 heures avant la date du voyage, la pénalisation sera du 25% du montant total du voyage.
- Dans le cas où le forfait est soumis à des conditions économiques spéciales de recrutement, les frais d'annulation seront négociés entre les parties.

CESSION DE LA RÉSERVATION:

Le contractant principal ou le bénéficiaire peuvent céder gratuitement sa réservation à quelqu'un qui a toutes les conditions requis, après communiquer par écrit au moins 15 jours avant la date du voyage, sauf que autre terme soit négocié par les parties. La personne qui cède son forfait et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis de l'organisateur ou du détaillant partie au contrat, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

ANNULATIONS POUR UNE CAUSE IMPUTABLE À L'ORGANISATEUR:

L'annulation du voyage par l'organisateur avant la date de départ signalé, pour une raison non imputable au consommateur, lui donnera le droit de résilier le contrat. L'organisateur sera responsable du paiement au consommateur et usager de la indemnisation qui correspond pour l'inexécution du contrat, et qui dans aucune moment sera inférieure au 5% du prix total du forfait, si l'inexécution a lieux entre deux mois et quinze jours avant la date de départ ; au 10% si a lieux entre quinze et trois jours avant le départ, et le 25% du prix du voyage, si elle se produit dans le 48 heures avant le départ.

L'INDEMNISATION NE SERA PAS OBLIGATOIRE DANS CES CAS :

Dans les cas où la réalisation de un voyage est subordonnée à un nombre minimum des personnes, et lorsque cela est précisé, l'agence peut annuler le voyage quand ce nombre n'est

pas atteint, avec une notification au moins 10 jours avant le départ prévu. Dans le même temps, l'agence peut annuler le voyage dans le cas de force majeure, à savoir à des circonstances étrangères à celui qui l'invoque, anormales et imprévisibles, dont les conséquences n'auraient pu être évitées malgré toutes les diligences déployées.

RESPONSABILITÉ:

L'organisateur et/ou le détaillant soient responsables à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant de ce contrat, que ces obligations soient à exécuter par eux-mêmes ou par d'autres prestataires de services et ceci sans préjudice du droit de l'organisateur et/ou du détaillant d'agir contre ces autres prestataires de services. L'organisateur manifeste qui assume les fonctions d'organisation et exécution du voyage en ce qui concerne les dommages qui résultent pour le consommateur de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat. Cette responsabilité cessera quand:

1. les manquements constatés dans l'exécution du contrat sont imputables au consommateur.
2. ces manquements sont imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, revêtant un caractère imprévisible ou insurmontable.
3. ces manquements sont dus à un cas de force majeure, à savoir à des circonstances étrangères à celui qui l'invoque, anormales et imprévisibles, dont les conséquences n'auraient pu être évitées malgré toutes les diligences déployées.

4. ces manquements sont dus un événement que l'organisateur et/ou le détaillant ou le prestataire, avec toute la diligence nécessaire, ne pouvaient pas prévoir ou surmonter. Dans les cas visés aux numéros 2, 3 et 4 l'organisateur et/ou le détaillant partie au contrat sont tenus de faire diligence pour venir en aide au consommateur en difficulté.

En ce qui concerne les dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des prestations faisant l'objet du forfait, le dédommagement soit limité conformément aux conventions internationales qui régissent ces prestations.

DOCUMENTATION:

Toutes les personnes inscrites dans le voyage sont responsables d'avoir tous les documents nécessaires pour le pays qui visitent en règle (Carte d'identité, passeport, visa, mesures sanitaires, etc.).

Viajes EntreTierras sert comme informateur, et il est de la responsabilité du client confirmer les documents avant l'autorité compétente. Dans le cas où la manque ou inexactitude de la documentation nécessaire, le client doit annuler ou abandonner le séjour, l'agence appliquera les conditions signalées dans le paragraphe des annulations du consommateur.

Nous informons au consommateur que dans le moment de formalisation du contrat, il devra demander à l'agence l'information à propos de la documentation spécifique nécessaire pour le

voyage sélectionné ainsi que le conseil sur la souscription facultative d'une assurance ou d'une garantie complémentaire pour couvrir les frais de rapatriement en cas d'accident, maladie ou décès ; et information des risques probables implicites dans le destin.

JURISDICTION:

Pour l'interprétation, application ou réclamation de conditions générales exposées ici, le client et l'organisateur sont défères aux Tribunaux de Murcie, avec renonce à toute autre juridiction.

LOPD:

Selon la LOPD 15/1999, Viajes EntreTierras S.L. informe l'utilisateur de l'existence d'un fichier automatisé d'informations à caractère personnel créé, sous sa responsabilité, dont l'objectif est de mener à bien l'entretien et la gestion de la relation contractuelle avec l'utilisateur.

Selon la LSSI 34/2002, le client accepte l'usage de ses renseignements personnels pour l'envoyer d'information sur notre activité via courrier, courrier électronique ou sms.

Le client pourra, à tout moment, exercer ses droits d'accès, de rectification, annulation ou opposition, en le communiquant par écrit à l'adresse Calle Torre de Romo, 86 escalera 1 4ºE 30.011 Murcie (Espagne), avec un copie du document en y joignant une copie de sa carte d'identité. En cas de modification de l'une des données, nous vous remercions de bien vouloir nous le communiquer, afin de maintenir les données vous correspondant à jour.